

Comité social d'administration (CSA) du SPIP des Bouches du Rhône du 17 janvier 2025

Communiqué
SECTION LOCALE
SPIP 13

Le premier CSA du SPIP 13 de l'année s'est réuni vendredi 17 janvier.

DEMEMAGEMENT DE L'ALIP D'ARLES-TARASCON – PROJET DE NOTE DE SERVICE RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES LOCAUX D'ARLES

Un point d'étape a été effectué sur le déménagement de Tarascon vers Arles : celui-ci interviendra les 20 et 21 février prochain, du fait d'un retard notamment pris par le décalage de livraison du mobilier (10 et 14 février). Le service sera fermé au public à cette occasion, une permanence téléphonique sera maintenue. Compte tenu de l'importante mobilisation d'une société prestataire, le déménagement devrait être effectif le 20 février au soir, le 21 février permettra aux agents de s'installer et d'aménager leur espace de travail.

De nouveaux échanges sont intervenus sur le sujet du portique, de sa gestion, des questions de responsabilité, de l'impact sur les P.A, du glissement des tâches de l'accueil vers les CPIP et de l'impact sur les permanences et le suivi effectif des personnes convoquées ; ce dans le sillage des préoccupations pour le moins légitimes des personnels, lesquels n'ont pas été rassurés par la réunion du 14 janvier animée par la direction du SPIP 13 dans leurs locaux actuels. Les personnels réservistes promis par le DIA devant le SDRH n'arriveront pas, officiellement pour des questions budgétaires. Le siège indique qu'il renouvellera sa demande de renforcement du pôle administratif. Il est envisagé de consolider la requête par la transmission de données chiffrées sur ce que représente les jours d'absence moyen de P.A et le déclenchement inhérent des permanences de CPIP.

Le SNEPAP-FSU a soulevé de nouveaux points à intégrer dans la préparation de ce déménagement, comme celui de la perte de leur code pour ouverture des casiers par les probationnaires, et l'interdiction faite à l'agent chargé de l'accueil de quitter son poste dans la bulle pour ouvrir le casier ; comme celui de la doctrine à arrêter dans l'hypothèse où le portique de sécurité ne fonctionnerait pas. Sur ce point il est convenu par tous les membres du CSA qu'une position unique doit être arrêtée (la personne dépose ses documents, un échange pourra intervenir téléphoniquement/électroniquement en attendant le rendez-vous suivant). L'attention a aussi été attirée sur la vigilance à apporter dans l'information du public de l'impossibilité d'être accompagné (taille de la salle d'attente, enjeux sécuritaires).

Le déménagement est aussi l'occasion de régler la situation de l'agent de surveillance électronique mis à disposition de l'antenne depuis 14 ans ! Les deux organisations professionnelles représentatives et le siège partagent le même point de vue, le SNEPAP-FSU est de nouveau monté au créneau auprès de la DISP au sortir du CSA sur ce point ; DISP qui s'est engagée à relancer la DAP.

SNEPAP-FSU - Section locale du SPIP des Bouches du Rhône

✉ 12-14 rue Charles Fourier — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : snepap@fsu.fr Site internet : snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>

La situation RH d'Arles-Tarascon, antenne jusqu'ici épargnée, se dégrade à son tour, le sujet a été abordé en CSA. Une mini-mobilité a notamment été actée. Une réflexion doit intervenir pour d'autres absences à venir mais la marge de manœuvre est pour le moins limitée. Si le siège évoque la sollicitation d'un CPIP placé, le SNEPAP-FSU a rappelé que les 2 CPIP placés, qui couvrent deux départements, sont promis à différentes unités du SPIP 13 crise après crise (CF la situation catastrophique de l'antenne d'Aix en Provence) ; il est bien évident qu'ils ne pourront pas se démultiplier, attention aux fausses promesses qui n'ont pour effet que de contenir les incendies naissants, les agents ne le comprendront pas.

PLAN LOCAL DE FORMATION

La consultation des personnels quant à la répartition du projet de budget de formation locale a rencontré peu de succès avec seulement 25 retours sur plus de 250 agents. La nature des retours, conjuguée à une demande locale qui s'inscrivait dans le temps, a conduit le CSA à valider le financement d'une supervision pour l'antenne de Marseille, et une partie seulement des formations proposées au PLF. Les formations seront ouvertes à toutes et tous, mais par équité compte tenu du budget engagé sur la supervision, une vigilance sera faite pour prioriser les demandes émanant des antennes d'Aix-Salon et Arles-Tarascon, à tout le moins pour qu'elles ne soient pas pénalisées.

Les projets pour 2025, si tant est que le budget soit validé par l'administration (certaines formations sont mutualisées et n'engagent pas de dépense pour le SPIP 13) :

Prévention de la violence et gestion de crise ; Gestion, anticipation des conflits et communication non violente ; ADERE ; Adapter la posture professionnelle à la prise en charge des personnes présentant des pathologies psychiatriques ; Crime organisé, réalités et représentations ; Les fondamentaux de la laïcité ; « Prendre soin de soi pour mieux gérer son stress » ; Cohésion d'équipe ; Optimisation du potentiel ; debriefing (cadres) ; Entretien avec un jury ; Elaborer un projet professionnel ; Constituer son dossier RAEP ; Découverte de l'environnement professionnel (personnels externes à l'AP) ; Education aux médias.

PROJET DE CHARTE DE MOBILITE INTERNE

Le projet de charte de mobilité interne modifié qui visait à intégrer les personnels non titulaires dans la mobilité interne a été rejeté à l'unanimité par les organisations professionnelles. Il sera représenté dans les 15 jours.

Le SNEPAP-FSU est conscient des enjeux pour nos collègues non titulaires, que nous considérons comme membres à part entière des équipes, mais le statut de fonctionnaire doit être préservé à tout prix dans une ère où la pression politique pour le démanteler est croissante. Les personnels passés par l'ENAP, par des affectations éloignées de leur proche, avec les sacrifices inhérents, doivent être favorisés. D'autres pistes, qui nous dépassent à l'échelon local, peuvent être discutées et privilégiées : facilitation du passage du concours, intégration à terme des agents non titulaires en CDI dans le corps de rattachement etc.

ACT 2025

Le budget alloué aux Améliorations des Conditions de Travail (ACT) avait été annulé en 2024 ; les demandes qui avaient été remontées ont été reprises pour le projet 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- La situation critique de l'antenne d'Aix en Provence (milieu ouvert comme milieu fermé) a été évoquée en CSA en novembre dernier. Un certain nombre d'engagements avaient alors été pris (évaluation de l'organisation sur le CP d'Aix, renfort en agents non titulaires, réflexion sur l'animation des services et l'accompagnement des agents dans les épisodes de tension, tâches indues etc). Le SNEPAP-FSU a indiqué à la présidente du CSA qu'un point d'étape devait intervenir rapidement, des engagements n'étant à ce stade pas tenus, comme celui du renforcement des équipes en agents non titulaires.

Par ailleurs le SNEPAP-FSU a porté à la connaissance du CSA la note de service relative à la compétence des permanences sur le CP d'Aix-Luynes, pointant un glissement de tâches entre P.A et CPIP (dans les deux sens) qui questionne. Le sujet central est le renforcement des pôles, pas celui d'un glissement de tâches qui ne résout rien et ne peut se graver dans le marbre. La présidente du CSA partage une partie du constat sur ce glissement, la note sera discutée.

Le siège entend notre demande et consacrera prochainement un CSA à cette antenne.

- Le SNEPAP-FSU a interrogé le siège sur ce qui était mis en œuvre pour accompagner les collègues du CP Marseille Baumettes dans un contexte sécuritaire et médiatique pour le moins pesant pour l'équipe. Il les assure de tout son soutien et se place à leur disposition s'ils ont besoin d'échanger.
- La présidente a souhaité faire un point sur le contexte budgétaire : en l'absence de loi de finances, le budget est gelé. L'administration n'a aucune visibilité au-delà de deux mois. C'est ce qui explique que les commissions ANT sont suspendues et qu'aucun nouveau personnel sous contrat ne puisse être recruté en l'état. La vision du futur est pour le moins pessimiste. Le SNEPAP-FSU est particulièrement préoccupé par les propos tenus sur l'impossibilité de financer les déplacements et frais divers en lien avec les formations continues pour l'année à venir ; à tout le moins quant à une réduction drastique qui conduira l'administration à faire des choix douloureux (exemple : 1 formation maximum par agent dans le meilleur des cas). La formation continue n'est pas qu'un droit, elle est affichée comme une obligation par le code général de la fonction publique. La définition des budgets est une affaire de choix, nous le rappelons.

Les personnels ne subiront pas et n'accepteront pas éternellement que ces choix soient systématiquement en la défaveur de l'exercice de leurs droits, de leurs conditions d'intervention, ou en faveur de la sécurisation statique à outrance au détriment des missions d'insertion et de probation.

Olivier CAQUINEAU

Sandra MONTEILS

Représentant du SNEPAP-FSU titulaire

Représentante du SNEPAP-FSU suppléante

N.B :

Sandra MONTEILS étant amenée à exercer d'autres fonctions, elle souhaite se retirer du CSA ; le SNEPAP-FSU désignera prochainement un.e autre représentant.e suppléant.e.